



# L'ÉVOLUTION DE L'ÉDUCATION EN LANGUE FRANÇAISE AU CANADA



Cahier pédagogique, version communautaire



# Table des matières

## LES DÉBUTS DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS (1618-1840)

Une Nouvelle-France marquée par le catholicisme et le français	4
Le conflit entre deux empires	4
L'accessibilité à l'éducation	4
Une question de religion	4
Le rôle et la tolérance de Ryerson	4
L'impérialisme britannique et les tensions grandissantes	4

## L'ABOLITION DU FRANÇAIS DANS LES ÉCOLES ET SA MODESTE RÉSURGENCE (1840-1963)

L'exode des Canadiens français	5
Le rôle des communautés religieuses dans l'Ouest	5
Création du Canada : aucune garantie pour les Canadiens français à l'extérieur du Québec	5
Les tensions entre le clergé irlandais et les francophones	5
La double taxation	5
La résistance des Acadiens	5
Un Manitoba bilingue qui résiste	6
L'Ouest hostile à l'enseignement du français	6
Des mesures inefficaces en Ontario	6
La résistance du clergé canadien-français	6
Les Canadiens français se rallient	6
La « bonne entente »	6
Le Règlement 17	7
Une première rupture entre langue et foi	7
La fin du Règlement 17	7
Le transport scolaire et la formation d'une élite acadienne	7

## L'ÉMERGENCE DES ÉCOLES DE LANGUE FRANÇAISE (1963-1982)

L'apogée de la francophonie ontarienne	8
Le recul de la religion et l'avancée de l'État	8
Bilinguisme et biculturalisme	8
Les langues officielles et le multiculturalisme	8
Les gains institutionnels en Ontario	8
Les gains institutionnels dans la région de l'Atlantique	8
Les gains institutionnels ailleurs au Canada	8

## VERS UNE ÉQUITÉ EN ÉDUCATION (depuis 1982)

L'article 23	9
Des écoles catholiques et des écoles publiques	9
Une série de victoires juridiques	9
La généralisation des conseils scolaires francophones	9
Les nouvelles possibilités des minorités francophones	10
L'école de langue française au moment du 150 <sup>e</sup> anniversaire du Canada	10



## LES DÉBUTS DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS (1618-1840)

### Une Nouvelle-France marquée par le catholicisme et le français

L'identité francophone au moment de la colonisation repose d'abord sur la religion catholique. Bien que de nombreux dialectes existent encore en France, la langue française se répand rapidement en Nouvelle-France en y étant la seule langue commune parmi les colons. L'éducation en français est offerte par les religieuses et les religieux à un nombre limité d'individus. À cette époque, le but de l'éducation est de permettre aux colons de fonctionner au quotidien.

### Le conflit entre deux empires

L'Acadie est le premier territoire de la Nouvelle-France à être cédé à l'Empire britannique. Au cours du Grand Dérangement de 1755, des milliers d'Acadiens sont déportés vers les colonies britanniques. En 1758, Louisbourg, une base navale française, un port de pêche et un centre de commerce, est attaquée par 13 000 soldats britanniques. Les habitants sont déportés vers la France. Cette période voit la suspension de l'instruction en français en Acadie.

Le reste de la Nouvelle-France est cédé à la Grande-Bretagne en 1763. Souhaitant obtenir la loyauté de la population, l'Empire britannique permet aux Canadiens de maintenir, entre autres, la pratique du catholicisme et l'utilisation de la langue française.

### L'accessibilité à l'éducation

À la fin du 18<sup>e</sup> siècle et au début du 19<sup>e</sup>, les colonies et territoires de l'Amérique du Nord appartenant à la Grande-Bretagne (dont l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse actuels) veulent doter tous les sujets de Sa Majesté d'une éducation primaire. Les premières lois pour l'encadrer sont adoptées. À cette époque, l'éducation vise surtout à cultiver des sujets fidèles et des ouvriers productifs. L'éducation s'institutionnalise et l'enseignement se professionnalise.

### Une question de religion

L'Église est à cette période le principal milieu d'encadrement des Canadiens français. On fait la promotion d'une dualité religieuse (protestante et catholique) et nationale (anglaise et française) comme étant à la base du pacte politique qui mènera à la Confédération (1867).

L'institutionnalisation de l'éducation mène à des avancées remarquables. La dimension culturelle de l'éducation est avant tout religieuse. Les écoles fondées à cette époque le sont par des prêtres et des religieuses.

Pour sa part, le clergé irlandais prête main-forte au clergé canadien-français pour assurer la fondation et la protection des écoles séparées catholiques et des conseils scolaires catholiques et ainsi éviter la propagation de la culture anglo-protestante parmi les catholiques. Le clergé obtient aussi le droit de percevoir des taxes scolaires.

### Le rôle et la tolérance de Ryerson

En 1844, le conseil de l'instruction publique est créé au Canada Ouest (Ontario). Le conseil, sous le leadership du surintendant Egerton Ryerson, crée le régime scolaire ontarien, dans l'espoir de former de fidèles sujets, des citoyens moraux et de bons ouvriers. En 1871, une loi rend l'éducation gratuite et obligatoire entre les âges de 6 à 12 ans. Ryerson considère le français comme une langue acceptable au pays.

### L'impérialisme britannique et les tensions grandissantes

L'élite anglophone des colonies, celle qui détient la majeure partie du pouvoir économique et politique, endosse la domination britannique et considère l'école comme élément de socialisation qui dépasse la communauté et s'étend au niveau national et même impérial, ce qui cause des tensions grandissantes avec les minorités francophones dont l'identité est autre.

## L'ABOLITION DU FRANÇAIS DANS LES ÉCOLES ET SA MODESTE RÉSURGENCE (1840-1963)

### L'exode des Canadiens français

Entre les années 1840 et 1930, les Canadiens français quittent massivement le Québec vers l'Ontario, les États-Unis et l'Ouest canadien pour y trouver du travail ou se trouver des terres à défricher. L'arrivée de membres du clergé franco-européen, dans les Prairies par exemple, mène à la fondation de paroisses et de collèges à l'extérieur du Québec, ce qui fait bondir le taux d'alphabétisme chez les Canadiens français.

### Le rôle des communautés religieuses dans l'Ouest

L'Ouest ne fait pas encore partie de la Confédération, mais les Canadiens français s'y installent. Les écoles primaires de langue française, fondées par des religieuses (Sœurs grises, Sœurs de la Charité, Filles de la Providence) desservent non seulement les Canadiens français, mais aussi les Métis et les Cris.

### Création du Canada : aucune garantie pour les Canadiens français à l'extérieur du Québec

Lors de la création du Canada en 1867, le Québec devient une province officiellement bilingue, mais la constitution de l'époque ne contient aucune garantie linguistique dans les autres provinces : l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ne prévoient aucune garantie à la langue française. La constitution protège toutefois les écoles catholiques au Québec et en Ontario. Il faudra attendre jusqu'en 1982 pour voir la reconnaissance du français comme langue officielle du gouvernement fédéral, du Québec et du Nouveau-Brunswick.

### Les tensions entre le clergé irlandais et les francophones

Au courant de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, le fort lien qui existe entre la langue et la religion chez les francophones cause des tensions avec le clergé catholique irlandais. Malgré la religion catholique commune aux deux groupes, les Irlandais craignent que la demande pour des écoles franco-catholiques à la grandeur du Canada ne mène les autorités à faire disparaître l'enseignement catholique au profit de l'enseignement « neutre », c'est-à-dire public et d'inspiration protestante.

### La double taxation

En 1871, le Nouveau-Brunswick annonce la gratuité scolaire pour les écoles publiques unilingues anglophones et interdit l'enseignement du catéchisme. Les parents qui veulent une éducation catholique en français doivent payer tout en continuant d'acquitter les taxes finançant l'école publique, créant ainsi une double taxation.

### La résistance des Acadiens

Les Acadiens résistent pendant six ans et forcent le gouvernement du Nouveau-Brunswick à reculer. En 1877, l'instruction religieuse est réinstaurée après les heures de classe. L'utilisation du français est permise dans les écoles primaires du Nouveau-Brunswick. En 1902, la Nouvelle-Écosse, qui avait instauré un système d'enseignement unilingue anglais en 1864, permet à son tour l'usage du français dans les trois premières années du primaire.



### Un Manitoba bilingue qui résiste

Selon sa propre constitution provinciale de 1870, le Manitoba est une province bilingue. Ainsi, les tensions sont vives lorsque les conservateurs de Thomas Greenway retirent au français son statut de langue officielle en 1890. Le gouvernement interdit alors l'enseignement en français et du catéchisme dans les écoles subventionnées par la province.

Les francophones s'opposent et obtiennent du Conseil privé de Londres la remise en cause de l'inconstitutionnalité de cette loi, mais Greenway la met tout de même en vigueur. Certaines communautés manitobaines où les francophones sont majoritaires résistent. En 1896, à la suite de l'élection de Wilfrid Laurier comme premier ministre du Canada, Greenway accepte un compromis qui assure l'enseignement de la religion après les heures de cours.

### L'Ouest hostile à l'enseignement du français

L'Alberta et la Saskatchewan, nouvellement créées en 1905, limitent l'enseignement du français et du catéchisme. L'imposition de l'anglais mène à une première vague d'assimilation de la population francophone. Par ailleurs, en Colombie-Britannique, seules les écoles publiques, donc anglophones, reçoivent du financement de la part du gouvernement provincial, laissant les rares Canadiens français financer eux-mêmes quelques écoles bilingues catholiques.

### Des mesures inefficaces en Ontario

À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'Ontario exige l'enseignement de l'anglais dans toutes les écoles de la province. Cette mesure est toutefois jugée inefficace puisque plusieurs enseignants canadiens-français parlent peu ou pas l'anglais. En 1890, le Règlement 2 exige que l'enseignement se fasse en anglais, mais contient une clause échappatoire permettant l'usage d'une autre langue lorsque les élèves parlent peu ou pas l'anglais.

### La résistance du clergé canadien-français

Toujours à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le clergé canadien-français de l'Ontario désire une séparation entre les écoles publiques et les écoles confessionnelles (catholiques), tenant ainsi à l'écart le curriculum de la province qu'ils considèrent imprégné de valeurs protestantes, matérialistes et impérialistes.

### Les Canadiens français se rallient

À partir du début du 20<sup>e</sup> siècle, les Canadiens français s'organisent au moyen de diverses associations, un peu partout au Canada, pour défendre leurs intérêts et revendiquer leurs droits. Que ce soit dans l'Ouest canadien, dans les Maritimes ou en Ontario, les communautés qui partagent la langue française (Métis, Acadiens, Franco-Manitobains, etc.) se rallient. Créée en 1910, l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFÉO) revendique le financement d'écoles de langue française séparées. Toutefois, les élites anglophones remettent en cause la légitimité de l'enseignement en français.

### La « bonne entente »

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, la résistance des francophones mène à une période où les provinces anglophones retrouvent la porte au français et au catholicisme dans leurs écoles. Cela se produit d'abord au Nouveau-Brunswick où le gouvernement crée un French Department, mais ce dernier vise surtout à préparer les enfants acadiens à suivre leur formation supérieure en anglais. Ensuite, en Nouvelle-Écosse, l'on reconnaît des manuels de langue française et l'on embauche un inspecteur acadien pour les écoles bilingues. À l'Île-du-Prince-Édouard, les écoles acadiennes reçoivent des subventions, mais s'intègrent au système d'écoles publiques au prix de sacrifier une large part de l'enseignement en français.

### Le Règlement 17

Le Règlement 17 est adopté par le gouvernement conservateur de James Whitney le 25 juin 1912. Ce dernier interdit l'enseignement en français en Ontario à partir de la troisième année du primaire. Une campagne de désobéissance civile s'enclenche dans de nombreuses régions, mais surtout à Ottawa. L'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFÉO), créée en 1910, coordonne la mobilisation des parents et du clergé. En revanche, les tribunaux ontarien et britannique reconnaissent la légitimité des gestes de Queen's Park.

Par ailleurs, pour répliquer au Règlement 17, le père Charles Charlebois d'Ottawa propose de fonder un journal quotidien – « un journal de combat, catholique, indépendant en politique, un journal de lutte de quartier et d'actualité ». Le 27 mars 1913, après quelques hésitations, le journal *Le Droit* voit le jour dont la devise est « L'avenir est à ceux qui luttent ». D'ailleurs, son directeur, l'infatigable père Charles Charlebois, sera parmi les premiers à monter aux barricades pour dénoncer ceux qui, en Ontario, oseront s'acharner contre la langue française.

### Une première rupture entre langue et foi

Le Vatican se mêle de la crise engendrée par le Règlement 17. Ses délégués apostoliques reconnaissent le droit des parents canadiens-français de revendiquer pour l'enseignement de leur langue, mais critiquent le clergé pour s'être mêlé d'une question politique. Cela calme la ferveur nationaliste de certains prêtres catholiques. Pour une première fois, les enjeux de la langue et de la religion ne se rejoignent plus tout à fait au Canada français.

### La fin du Règlement 17

L'épuisement suivant la Première Guerre mondiale et le bon ententisme des années 1920 mènent à un assouplissement du Règlement 17. Quelques années plus tard, une commission d'enquête conclut que le règlement est inefficace dans ses efforts d'enseigner l'anglais aux jeunes canadiens-français. Le gouvernement provincial conservateur l'abroge le 1<sup>er</sup> novembre 1927.

### Le transport scolaire et la formation d'une élite acadienne

Au Nouveau-Brunswick, entre 1920 et 1960, la population acadienne augmente et de nouvelles associations sont créées, apportant un soutien aux organismes revendicateurs et aux écoles. Simultanément, les écoles offrent maintenant une formation de qualité supérieure. Bien que les écoles rurales demeurent rudimentaires, le développement du transport scolaire par autobus contribue à une plus grande fréquentation des polyvalentes et les collèges acadiens forment une véritable élite locale. Le gouvernement accorde quelques concessions aux élèves acadiens, dont le droit de rédiger l'examen d'entrée au *high school* en français.





## L'ÉMERGENCE DES ÉCOLES DE LANGUE FRANÇAISE (1963-1982)

### L'apogée de la francophonie ontarienne

Au début des années 1960, avec la forte natalité et les migrations nombreuses (surtout du Québec), la population franco-ontarienne représente 10 % de la population totale de la province, sa plus forte proportion de l'histoire. Le gouvernement ontarien permet qu'on enseigne la totalité des matières en français dans les écoles primaires et élargit la formation offerte en français dans les *high schools*. Toutefois, le clergé et l'ACFÉO y voient un mécanisme d'assimilation culturelle, linguistique et religieuse.

### Le recul de la religion et l'avancée de l'État

À partir des années 1960, devant les crises financières des établissements religieux et le déclin dans la prise de vocations religieuses, le rôle des gouvernements provinciaux se transforme : l'État joue un rôle de plus en plus significatif en investissant dans des soins de santé universels, dans l'éducation gratuite et dans le financement des pensions de vieillesse.

### Bilinguisme et biculturalisme

En 1963, le gouvernement libéral de Lester B. Pearson met sur pied la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada. La Commission conclut que les deux peuples fondateurs du Canada vivent dans l'inégalité : les Canadiens français représentent l'un des groupes ethniques les plus pauvres et les moins bien desservis sur le plan de l'éducation à l'extérieur du Québec. On propose que l'école en milieu minoritaire assure non seulement la transmission de la langue, mais aussi celle de la culture.

### Les langues officielles et le multiculturalisme

En juillet 1969, le gouvernement fédéral de Pierre Elliott Trudeau adopte la *Loi sur les langues officielles*, consacrant l'égalité du français et de l'anglais dans les institutions fédérales; Ottawa lance aussi un important programme de subvention pour soutenir l'éducation de langue française en milieu minoritaire. En revanche, lorsque Trudeau adopte aussi une politique de multiculturalisme, qui reconnaît la diversité culturelle, plusieurs y voient un moyen pour délégitimer le principe d'une dualité culturelle et politique au Canada.

### Les gains institutionnels en Ontario

En 1967, la province annonce le financement d'écoles secondaires publiques de langue française. En 1968, certaines de ces écoles, là où les élèves francophones sont majoritaires, deviennent des écoles françaises, mais plusieurs collèges privés ont fermé dans l'attente et de nombreux élèves doivent fréquenter les *high schools*. Une douzaine d'écoles secondaires publiques de langue française ouvrent leurs portes au tournant des années 1970.

### Les gains institutionnels dans la région de l'Atlantique

Au Nouveau-Brunswick, de 1964 à 1974, l'administration de l'éducation est progressivement réorganisée vers le bilinguisme du ministère de l'Éducation. Le nombre de jeunes acadiens obtenant un diplôme se multiplie. À l'Île-du-Prince-Édouard, en 1971, la réforme de la loi scolaire permet l'enseignement du français comme langue première. Enfin, en Nouvelle-Écosse, en 1974 et en 1981, on modifie la loi scolaire afin d'accorder l'accès à une éducation en français dans les régions où au moins 10 % de la population parle le français.

### Les gains institutionnels ailleurs au Canada

Les gains institutionnels se succèdent dans les autres provinces. En 1970, le Manitoba reconnaît officiellement l'anglais et le français comme langues d'enseignement. En 1971, la Saskatchewan reconnaît le français comme langue d'enseignement. En 1976, l'Alberta permet l'enseignement du français jusqu'à 80 % de la journée. En 1978, la Colombie-Britannique introduit un premier programme d'enseignement en français au primaire.

## VERS UNE ÉQUITÉ EN ÉDUCATION (DEPUIS 1982)

### L'article 23

La *Charte canadienne des droits et libertés*, enchâssée à la Constitution en 1982, comprend l'article 23 qui accorde aux Canadiens qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français le droit de faire instruire leurs enfants dans cette langue-là où « le nombre de ces enfants le justifie » et cela, « dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics ». On parlera désormais *d'ayants droit* pour décrire les parents des élèves canadiens qui peuvent se prévaloir de ce droit.

### Des écoles catholiques et des écoles publiques

L'article 93 de la Constitution de 1867, qui garantit le droit à des écoles séparées (protestantes au Québec et catholiques en Ontario), existe toujours et d'autres provinces, dont Terre-Neuve et l'Alberta, ont prévu des subventions égales pour leurs écoles catholiques. Ainsi, les obligations linguistiques de l'article 23 de la Charte touchent autant les écoles catholiques que publiques. La double création de conseils scolaires catholiques et publiques est donc mise en œuvre en Ontario et en Alberta. À Terre-Neuve et au Québec, on demande de se retirer des obligations de l'article 93 à la fin des années 1990, tandis que dans les autres provinces et territoires, les écoles catholiques n'existent plus depuis le 19<sup>e</sup> siècle.

### Une série de victoires juridiques

Plusieurs batailles juridiques se succèdent entre 1982 et 1993, parce que plusieurs provinces refusent de donner suite aux nouvelles obligations liées à l'article 23. Toutefois, les francophones obtiennent des clarifications dans les causes qu'ils mènent devant la Cour suprême du Canada. Que ce soit à Terre-Neuve, en Alberta, au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest, pour ne nommer que ceux-là, les francophones parviennent à faire ouvrir plusieurs écoles de langue française, là où le nombre d'élèves le justifie.

### La généralisation des conseils scolaires francophones

Même si le Nouveau-Brunswick a des conseils scolaires depuis les années 1970 et que l'Ontario en a créé trois à la fin des années 1980, c'est à la suite de l'arrêt *Mahé* (1990) et du *Renvoi* sur les écoles manitobaines (1993), rendus par la Cour suprême, qu'on contraint les provinces à créer des conseils scolaires francophones, qui géreront l'ensemble des écoles de langue française, à l'échelle du pays. Certaines provinces sont réticentes : en effet, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, entre autres, attendent de se retrouver devant les tribunaux à nouveau avant d'accorder aux francophones les droits qui leur reviennent.



## Les nouvelles possibilités des minorités francophones

De nouvelles possibilités et de nouveaux défis se présentent aujourd’hui pour que l’école de langue française continue d’assurer la pérennité de la francophonie canadienne.

Certains milieux ruraux comme l’Est ontarien et la Péninsule acadienne continuent de vivre comme des sociétés francophones où le français est une langue familiale, communautaire, sociale et commerciale. Or, la réalité est différente dans plusieurs écoles des milieux urbains, où les francophones sont minoritaires ou très minoritaires. Toutefois, conscients de cette réalité, nombreux sont les conseils scolaires de langue française qui offrent des programmes d’accueil, d’accompagnement, de soutien et de francisation.

Par ailleurs, l’école tâche aujourd’hui d’agir comme pivot communautaire et d’accueillir de plus en plus d’enfants issus de l’immigration et des ménages mixtes. Le concept de l’école communautaire citoyenne qui s’appuie sur trois visées soit la réussite, l’engagement et le continuum en éducation permet d’animer le réseau des écoles de langue française.

Cela dit, rien ne peut prédire l’avenir, et de nouvelles possibilités, comme des services de garde en français, l’arrivée d’enseignants et de jeunes issus de régions francophones ou des échanges avec le Québec, pourraient renforcer la place du français dans les communautés minoritaires.

## L’école de langue française au moment du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada

Aujourd’hui, il existe près de 650 écoles de langue française (élémentaires et secondaires) au Canada à l’extérieur du Québec. À l’aube du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada, l’école de langue française est unique et garantie par l’article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. De plus, l’école de langue française est étroitement liée à la pérennité de la communauté qu’elle dessert et dépend de l’engagement mutuel entre l’école et la communauté. Enfin, l’école de langue française propose de nombreux avantages à ses élèves, notamment en intervenant positivement dans la construction identitaire et en formant des citoyens qui incarnent la dualité linguistique du Canada.



# REMERCIEMENTS



Ce projet est réalisé par la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) avec l'appui du gouvernement du Canada.



Canada

L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), la Commission nationale des parents francophones (CNPF), la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) et les 28 conseils scolaires francophones membres de la FNCSF sont les partenaires principaux de cette initiative.

Renseignements :  
[www.eduexpo.ca](http://www.eduexpo.ca)